

## AVIS A LA POPULATION : REUNION D'INFORMATION PREALABLE DE LA POPULATION

**Affichage du 18 mars 2024 sur les Communes de Braine l'Alleud, Braine-le-Comte, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, Lasne, Nivelles, Seneffe et Waterloo**

Electrabel S.A. informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à l'implantation de 6 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur les communes de Braine L'Alleud et Nivelles. Le projet se situe en partie dans et aux alentours de la zone d'activités économiques de Nivelles Nord « *Les Portes de L'Europe* ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, une réunion d'information préalable sera organisée **le jeudi 4 avril 2024 à 19 heures à la Salle Spa-Francorchamps - HelloCenter, Avenue Jean Monnet, 1 – 1401 Nivelles.**

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement en vertu de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 4 Juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de Monsieur Michael Lavry - Electrabel à l'adresse suivante : Boulevard Simón Bolívar 36, 1000 Bruxelles ([michael.lavry@engie.com](mailto:michael.lavry@engie.com) - +32 2 519 51 15) ou auprès du bureau d'étude Sertius ([gilles.delfosse@sertius.be](mailto:gilles.delfosse@sertius.be) - +32 10 23 79 30)

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre à Electrabel, en sa qualité de demandeur, de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, §2, et D.68, §§2 et 3 du Code de l'Environnement :
  - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
  - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Chacun est invité à adresser ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, par écrit au Collège communal Collège communal de Nivelles, Place Albert 1er, 2 à 1400 Nivelles, [administration@nivelles.be](mailto:administration@nivelles.be) (avec une copie à Electrabel Renewables BeNelux, Boulevard Simón Bolívar 36 à 1000 Bruxelles – [michael.lavry@engie.com](mailto:michael.lavry@engie.com) ) et ce dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion, soit jusqu'au vendredi 19 avril 2024 inclus, en y indiquant ses nom et adresse.